

## Une Assurance Responsabilité Civile Professionnelle réservée aux membres du GSCGI

Dans le contexte actuel, le conseil du GSCGI estime plus que jamais que notre profession est très exposée aux risques de mise en cause, justifiée ou non, pour faute professionnelle. Les actions sont de plus en plus nombreuses et les sanctions de plus en plus lourdes !

*Fidèles à notre politique d'aide et de soutien, nous avons donc mis en place un programme d'assurances réservé à nos membres.*

*Les garanties sont complètes et particulièrement adaptées à notre activité.*

*Les prix, à garanties similaires, sont 30 à 50% inférieurs à ceux de la moyenne du marché.*

### ***Pourquoi s'assurer ?***

- Parce qu'être assuré témoigne d'une structure sérieuse et responsable.
- Pour rassurer un client qui, compte tenu de la taille de votre structure financière, hésite à vous confier ses fonds, se sentant plus rassuré par une banque.
- Pour éviter de devoir faire face à un préjudice de plusieurs centaines de milliers de francs causé à un ou plusieurs clients, à cause d'une erreur à laquelle nous sommes tous exposés.
- Pour ne pas devoir assumer une procédure judiciaire à la suite d'une mise en cause, même injustifiée.

### ***Pour en savoir plus ?***

Une note de synthèse est disponible en cliquant sur ce lien.

Elle vous informera d'une manière plus détaillée et vous donnera les coordonnées du courtier que nous avons mandaté pour mettre en place et gérer ce programme. Il est à votre disposition : n'hésitez pas à le contacter.